

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 59 (1979)
Heft: 2

Rubrik: Les manifestations de la Chambre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES MANIFESTATIONS DE LA CHAMBRE

LES INVESTISSEMENTS : UN NOUVEAU TERRAIN D'AFFRONTEMENTS ENTRE LES ÉTATS ?

Exposé présenté par le Ministre Philippe Lévy de la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique lors du déjeuner-conférence organisé à Paris le 4 avril 1979 par la Chambre de Commerce Suisse en France

En 1974, l'actuel Sous-Secrétaire d'État au Trésor américain, Fred Bergsten, lançait un cri d'alarme : Une guerre des investissements était-elle imminente ? (1). Bergsten craignait que les efforts des gouvernements en vue d'obtenir le plus grand bénéfice possible des investissements étrangers mènent à un affrontement entre gouvernements. L'avertissement ne fut pas entendu.

Cinq ans plus tard, tout donne à penser que Bergsten avait raison : Les gouvernements semblent engagés dans une chasse aux investissements étrangers, chacun essayant à tout prix d'attirer des investissements chez lui.

Comment en est-on arrivé là ?

(1) Cf. Foreign Affairs, 1974, n° 1.

Croissance économique et investissements

Au début des années soixante, les Ministres de l'OCDE avaient fixé comme objectif de croissance pour la décennie 1960-70 un accroissement de 50 % en termes réels du produit national de la zone de l'OCDE. Cet objectif fut atteint, même dépassé. L'euphorie expansionniste aidant, les Ministres n'hésitèrent pas, en 1970, à fixer pour la décennie 1970-80 un objectif supérieur, de l'ordre de 65 % en termes réels.

Nous nous approchons de la fin de cette décennie. On n'entend plus guère parler de l'objectif de 1970. On estime que l'augmentation en termes réels du produit national des pays industrialisés n'aura pas dépassé 35 à 40 % entre

1970 et 1980. Je ne m'étendrai pas sur les raisons de cet état de fait. Vous, qui êtes journellement en contact étroit avec les réalités économiques, les connaissez parfaitement.

Constatons toutefois ceci : La récession lourde et tenace, le sous-emploi endémique et l'inflation ont détruit l'espoir que les gouvernements étaient en mesure de garantir une prospérité grandissante. Mais ceux-ci ont tout de même le mérite d'avoir su ériger avec succès un barrage contre la prolifération des pressions protectionnistes, évitant ainsi une répétition des événements économiques des années 30.

Parmi les facteurs qui déterminent la situation actuelle, *le sous-investissement* prolongé revêt une importance croissante. L'économiste Hugues André écrivait, il y a quelques semaines, dans « Le Monde » : « Le redémarrage de l'investissement productif privé apparaît comme la condition essentielle, compte tenu des structures actuelles de production et d'emploi, d'une reprise soutenue de l'activité économique à moyen terme » (2). Cela peut paraître comme un truisme. Mais il est un fait que cette évidence a été ignorée ou sous-estimée ces dernières années. Mais aujourd'hui, les économistes et les responsables des politiques économiques reconnaissent qu'une reprise sérieuse et durable de l'activité économique ne saurait être réalisée sans un redémarrage de l'investissement au niveau de l'entreprise.

Quelles sont donc les contraintes qui agissent sur la volonté d'investir des chefs d'entreprises ? J'en vois, pour ma part, deux : le climat d'incertitude et les politiques de plus en plus dirigistes menées par les gouvernements.

L'inflation constitue aujourd'hui l'une des sources majeures du manque de confiance des chefs d'entreprises. Calculer les coûts et les bénéfices devient, dans un environnement inflationniste, spéculatif et de larges primes de risques doivent être prévues. Devenus conscients de ce fait, certains gouvernements ont décidé d'encourager l'investissement privé en octroyant divers avantages, de nature fiscale notamment. Il ressort, par



M. André Geiser, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, introduisant Monsieur le Ministre Philippe Lévy.

(2) Le Monde, 20 février 1979, page 20.

exemple, du dernier rapport de la Bundesbank allemande que la propension à investir des entreprises allemandes est actuellement en rapide progression, les chefs d'entreprises ne semblant pas seulement prêts à procéder à des investissements de modernisation technologique, mais aussi — ce qui est important du point de vue de l'emploi — à des investissements destinés à augmenter les capacités de production. L'institut d'émission de la RFA constate à ce sujet que l'augmentation de l'investissement privé a stimulé la croissance.

Malheureusement, ces dernières semaines, le tableau s'est à nouveau assombri : la nouvelle hausse — cette fois-ci largement incontrôlée — du prix du pétrole et les pressions protectionnistes qu'elle risque d'engendrer vont assurément renforcer le sentiment d'incertitude qui prévaut. C'est pourquoi il importe, d'une part, d'entreprendre enfin des efforts sérieux pour réduire notre dépendance extrême du pétrole et, d'autre part, de faire aboutir les Négociations commerciales multilatérales du GATT. Des succès sur ces deux plans auraient pour effet de renforcer la confiance des chefs d'entreprises en l'avenir.

Pour le reste, il est primordial qu'industriels et gouvernements fassent en sorte que les secteurs de production s'adaptent au plus vite aux nouvelles configurations internationales de l'offre et de la demande, ainsi que de la disponibilité et du prix de l'énergie et des autres matières premières. Et c'est bien là que le bât blesse. Nos industries éprouvent de plus en plus de difficultés à s'adapter, à se restructurer. Plusieurs facteurs sont à la source de cette ankylose structurelle. Parmi ceux-ci, les interventions gouvernementales de plus en plus marquées et fréquentes dans l'économie jouent un rôle sans doute majeur. Les gouvernements éprouvent de plus en plus de peine à résister aux pressions en faveur de l'adoption de mesures destinées à soutenir les secteurs ou les entreprises en perte. Cela devient presque un tour de force dans un environnement caractérisé par un chômage élevé, une faible demande extérieure et une forte concurrence étrangère. Le Secrétariat de l'OCDE a récemment constaté à ce sujet : « Ce sont là les exemples classiques du danger que les politiques à court terme font peser à plus longue échéance sur la prospérité » (3).

Pourquoi investit-on à l'étranger ?

C'est aujourd'hui un lieu commun de dire que dans beaucoup de pays du Tiers monde règne un « climat des investissements » peu favorable. On entend par là une situation caractérisée par un manque de stabilité politique, une insécurité juridique, une atmosphère sociale instable,



Son Excellence M. François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France, en discussion avec le conférencier.

une politique économique inflationniste et protectionniste, etc.

L'ancien Sous-Directeur du Fonds monétaire international, Frank Southard, constatait dans une étude écrite il y a près d'un demi-siècle (4) que huit facteurs amènent les industriels à investir à l'étranger :

1. les obstacles tarifaires à l'importation,
2. les coûts élevés de transport et de manutention,
3. les spécifications techniques exigées par les pays importateurs,
4. les lois sur les brevets qui obligent les détenteurs à les utiliser dans le pays où ils sont déposés,
5. la nécessité de s'assurer le contrôle d'un important concurrent étranger,
6. les pratiques discriminatoires des gouvernements en matière d'achats publics,
7. la préférence des consommateurs en faveur des produits indigènes,
8. la nécessité d'assurer l'entretien des produits.

A noter au passage que Southard n'incluait dans sa liste ni le niveau des salaires ni la disponibilité des matières premières.

Ce qui nous intéresse ici, c'est l'influence que les politiques gouvernementales exercent sur le choix du lieu où l'entreprise internationale va investir. Les influences mentionnées par Southard ne sont qu'indirectes, accidentelles. Elles peuvent stimuler l'investissement inter-

national ou, au contraire, le décourager.

Mais, nous le savons, les gouvernements peuvent aussi prendre des mesures expressément destinées à attirer les investissements étrangers. Le moyen le plus facile consiste à puiser dans les caisses de l'État. Cela n'est pas une pratique nouvelle : la plupart des pays connaissent depuis plus ou moins longtemps une politique dite régionale ou industrielle qui, au moyen de subventions, essaie d'attirer les investissements en compensant par de l'argent certains désavantages naturels ou créés par l'État ou encore consécutifs à un climat social peu propice à l'investissement.

Arrivé à ce point, j'aimerais ouvrir une parenthèse importante : On aurait tort de sous-estimer l'influence que les entreprises et les organisations de l'économie privée exercent, par leur comportement, sur le climat des investissements dans un pays ou une région donnés. Le fait que soit les entreprises elles-mêmes ou leurs organisations faitières — telle que la Chambre de commerce internationale — soit les gouvernements ou les organisations internationales aient ressenti le besoin d'établir des « codes de bonne conduite » de l'investisseur étranger ou de l'entreprise multinationale en constitue la preuve. Un code de portée mondiale est actuellement en négociations dans le cadre des Nations Unies à New York (avec une pleine participation de la Suisse). Celui destiné à la zone de l'OCDE existe depuis bientôt trois ans et il est actuellement soumis à un réexamen dont le résultat sera porté à la connais-

(3) *Perspectives économiques*, n° 24, décembre 1978.

(4) Frank A. Southard : *American Industry in Europe*, 1931.

sance des Ministres de l'OCDE quand ils se réuniront ici à Paris, à la mi-juin, puis publié.

Escalade des stimulants à l'investissement

Les stimulants à l'investissement offerts par les États ne sont pas forcément mauvais et à rejeter sans autre forme de procès. On ne peut nier que les gouvernements aient un droit légitime de réglementer l'activité économique sur leur territoire, voire de la soutenir sur l'ensemble du territoire ou dans certaines régions qui semblent particulièrement handicapées.

De même, il est tout à fait naturel que les entreprises en profitent. Qu'en essayant d'optimiser la localisation de leur production, elles tiennent compte de tous les éléments qui influencent les décisions d'investir. Pour beaucoup de genres de fabrications et notamment de prestations de services, il importe peu où se situe le lieu de production. De même, on ne saurait reprocher à l'investisseur d'accepter qu'un État prenne à sa charge une partie des coûts d'investissement ou compense par un subventionnement certains « défauts d'emplacement ». Plus le stimulant est élevé, plus l'entreprise est prête à accepter l'obstacle à l'investissement. La politique de la carotte et du bâton, en quelque sorte.

Mais cet état de fait doit commencer à inquiéter les gouvernements, mais aussi les responsables de l'économie privée lorsque ces politiques de stimulation ont pour effet de fausser les flux internationaux de capitaux et la localisation des investissements. Cela est particulièrement le cas lorsque, à dessein ou non, les gouvernements — confrontés avec un chômage élevé et une faible propension à investir des entreprises — « débouchent » en quelque sorte les projets d'investissements prévus dans un autre pays où prévaut une situation économique similaire, ce qui oblige le gouvernement de ce pays à prendre à son tour des mesures identiques. C'est la situation classique de l'escalade en spirale !

Il s'en suit non seulement un conflit d'intérêts entre les gouvernements, mais une prolifération du subventionnement. L'argent du contribuable devient une source de financement des investissements privés. Le coût est en dernière instance supporté par l'ensemble de l'économie. L'inflation est attisée, elle qui est — comme on a pu le constater ces dernières années — une des responsables du chômage. Et finalement, les déficits budgétaires provoquent une augmentation des taux d'intérêts, ce qui décourage les investissements privés productifs. Voilà un engrenage qui ne doit pas laisser insensibles ceux qui tiennent à préserver l'économie de marché !

Allons-nous donc voir se répéter, dans le domaine des investissements, la course aveugle et suicidaire dans laquelle les gouvernements s'étaient engagés sur le plan commercial entre les deux guerres

et qu'ils ont su éviter depuis lors ? Le danger est d'autant plus grand que, contrairement au domaine commercial, il n'existe pas de véritables règles internationales en matière d'investissements, de « GATT des investissements » pour ainsi dire. La situation est d'autant plus pernicieuse que, contrairement à la plupart des obstacles aux échanges, les stimulants à l'investissement sont quelquefois difficiles à discerner.

Vous voyez sans doute où je veux en venir et à quoi je fais allusion. On ne peut s'empêcher d'être inquiet lorsqu'on lit dans la presse qu'une âpre compétition s'est engagée entre deux pays européens au sujet de l'emplacement d'une nouvelle usine de montage de voitures projetée par une entreprise multinationale non-européenne et que les avantages financiers offerts sont de l'ordre de un à deux milliards de francs français.

Ce qui importe, ce n'est pas ce que les gouvernements font, mais les effets de leurs actions. Car les gouvernements vont être tôt ou tard contraints de procéder à des ajustements coûteux pour s'adapter aux mesures prises par d'autres gouvernements.

On connaît encore mal le problème et ses effets. Ainsi, on peut se demander si les stimulants ainsi payés ont effectivement pour conséquence d'élever le niveau total de l'investissement — ce qui serait en soi une justification possible des interventions de l'État dans les décisions d'investir des entreprises — ou s'ils ont simplement pour effet de déplacer d'un pays à l'autre les investissements qui auraient de toute façon été effectués, empêchant ainsi une allocation optimale des ressources par la division internationale du travail.

Les gouvernements des pays industrialisés commencent à s'émouvoir de cette évolution. En 1976 déjà, ils avaient, dans le cadre de la « Déclaration des gouvernements des pays membres de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales », reconnu la nécessité de tenir dûment compte des intérêts des pays membres qui seraient affectés par des mesures de stimulation ou autres des investissements directs internationaux. Il est probable que, cette année, les Ministres de l'OCDE chargeront l'Organisation d'intensifier ses travaux dans ce domaine en examinant toutes les mesures de stimulation ou de découragement des investissements étrangers aux niveaux local, régional et national. Ainsi seront établis, dans une première étape, les éléments du dossier et appréciées les incidences économiques de ces mesures.

Ce problème doit également intéresser les pays en développement. Les investissements directs — porteurs non seulement de capitaux, mais de technologie et de connaissances en matière de gestion d'entreprises, de techniques de vente et de services — constituent un complément indispensable des autres sources de financement du développement du Tiers monde. Les pays en développe-

ment ne disposent pas des moyens budgétaires nécessaires pour participer avec succès à la course aux investissements des pays industrialisés. Le problème a donc un aspect développement très prononcé, dont il s'agira également de tenir compte dans les travaux futurs.

Inutile de préciser que la Suisse, aussi, ne peut rester insensible face à cette nouvelle menace qui pèse sur le système économique international. Cinquième investisseur international en chiffres absolus — suivant de très près la RFA et le Japon — et premier investisseur mondial par habitant, elle ne peut que pâtir d'une escalade internationale du subventionnement des investissements.

*
* *

Le célèbre futurologue américain Hermann Kahn a récemment qualifié notre époque de « temps des malaises ». Il faut tout mettre en œuvre pour que, dans le domaine des investissements (comme dans d'autres, d'ailleurs), le malaise ne dégénère pas en affrontement entre gouvernements. Il faut attaquer le mal à la racine en mettant un frein à la course qui semble s'être engagée. La Communauté économique européenne a, pour ce qui la concerne, déjà franchi un premier pas, qui mérite d'être imité dans un cadre plus large. La responsabilité de la lutte contre ce genre de « malaise » incombe en premier lieu aux gouvernements. Leur tâche est de recréer un environnement économique stable et prédictible, pré-condition essentielle à une reprise des investissements privés productifs. Mais les chefs d'entreprises et les responsables de l'économie privée doivent eux aussi fournir une contribution en luttant contre la tentation de succomber à l'aumône publique.

JOURNÉE OFFICIELLE SUISSE A LA FOIRE INTERNATIONALE DE BORDEAUX 1979

A l'occasion de la participation à la 58^e Foire Internationale de Bordeaux d'un stand officiel suisse, organisé par la Chambre de Commerce Suisse en France, l'Office National Suisse du Tourisme et l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, les autorités de la Foire ont consacré le lundi 21 mai 1979 à une journée officielle suisse.

Monsieur François de ZIEGLER, Ambassadeur de Suisse en France, avait bien voulu honorer cette journée de sa présence et a présidé aux diverses manifestations et réceptions organisées à cette occasion. Parmi les personnalités présentes, citons notamment Monsieur Luciano MORDASINI, Ministre près l'Ambassade de Suisse en France, Monsieur Albert ROY, Consul Général de Suisse à Bordeaux, Monsieur André GELSER, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, Monsieur Walter ROTACH, Directeur de l'Office National Suisse du Tourisme, Monsieur Thomas-Vincent COATE, Président du Directoire Ciba-Geigy, Monsieur Didier BEVILLON, Directeur Général Longines-France, Monsieur François EMERY, Président-Directeur-Général, S.A.F. des Montres Rolex, Monsieur Charles LEFEVRE, Administrateur-Directeur, Vacheron-Constantin (France), Monsieur Ernst TIPPELT, Direction Commerciale Rinsoz & Ormond S.A.

On notait également la présence de Messieurs Jean-François BROCHARD et Charles KOBLER, respectivement Présidents des Sièges régionaux de Genève et de Zürich de la Chambre France-Suisse pour le Commerce et l'Industrie.

Les sociétés suivantes présentaient ou vendaient leurs produits sur le stand officiel suisse :

Établissements AGASSANT
CHALET S.A.
CIBA-GEIGY S.A.
LONGINES-FRANCE
PERLES S.A.
RINSOZ & ORMOND
ROLEX S.A.F.
SANDOZ S.A.
SPRING Frères S.A.
VACHERON-CONSTANTIN (France)
WINTERTHUR ASSURANCES



• Vues partielles du stand officiel suisse à la Foire Internationale de Bordeaux 1979.

LA COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE DANS LES RELATIONS FRANCO-SUISSSES

Le système des changes flottants et les variations erratiques des cours qui s'ensuivent ont singulièrement compliqué la tâche des exportateurs et des importateurs par les incertitudes et les difficultés dans la calculation des prix qu'il engendre.

Pour répondre aux nombreux souhaits qui lui avaient été exprimés, la Chambre de Commerce Suisse en France a organisé le Vendredi 15 juin 1979 au Palais des Congrès à Paris une journée de travail consacrée aux divers moyens de se couvrir contre les risques de change dans le cadre des relations entre la Suisse et la France.

Des spécialistes suisses et français de ces problèmes ont présenté le catalogue des possibilités existantes, à disposition de l'exportateur suisse ou de l'importateur français et commenté un certain nombre d'exemples pratiques représentatifs des cas les plus fréquents.



Vue partielle des participants.



Les conférenciers (de gauche à droite) :

M. Michel Huser : Sous-Directeur à l'Administration Centrale du Crédit Commercial de France, Paris.

M. Hugues Colin du Terrail, Vice-Président délégué de l'Union des Importateurs de la Métallurgie & de la Mécanique, Paris.

M. Giuliano Pelli, Directeur à la Société de Banque Suisse, Zurich.

M. Peter Dettwiler, Préposé à l'Office d'Information pour le Financement des Exportations, Berne.

M. Pierre Adler, Sous-Directeur et Chef des Changes de la Société de Banque Suisse, Genève.

PROCHAINE MANIFESTATION DE LA COMPAGNIE

Jeudi 4 octobre 1979 : Genève, Hôtel Ramada, Journée de travail sur les relations fiscales franco-suissees.